

INCUBATEUR 2024-2025

GUIDE DU CANDIDAT ET RÈGLEMENT



LE PHILANTHRO-LAB

Rejoignez la 5e promotion du programme d'incubation pour responsables d'organismes à but non lucratif

Table des matières

A propos du Philanthro-Lab	2
A qui s'adresse l'Incubateur ?	3
Quels sont les critères d'éligibilité et de sélection ?	3
Qu'apprend-on au cours du programme ?	5
Les engagements du Philanthro-Lab	6
Les engagements des incubé.s	7
Calendrier	8
Règlement	8
Contact	13

A propos du Philanthro-Lab

« Parce que donner rend meilleur et plus heureux, nous pensons que démocratiser le geste philanthropique peut aider à transformer positivement notre société. Demain, soyons tous philanthropes ! »

Karine & Philippe Journo, Présidents-Fondateurs du Philanthro-Lab

Au Philanthro-Lab : tous philanthropes !

Le Philanthro-Lab, premier lieu dédié à l'essor de la philanthropie, a ouvert ses portes en 2020. Inauguré à l'automne 2021, ce lieu de vie ouvert à tous, poursuit une ambition inédite : fédérer, accompagner et faire rayonner la philanthropie et l'engagement.

Né à l'occasion de la consultation internationale « Réinventer Paris » lancée par la Ville de Paris, le Philanthro-Lab est un concept innovant et inédit porté par Karine & Philippe Journo, un couple de philanthropes convaincu que la ville de demain ne peut s'imaginer sans un lieu dédié au développement d'un écosystème favorable à l'essor de la philanthropie et au vivre-ensemble.

- **Démocratiser le geste philanthropique**

Le Philanthro-Lab est un démonstrateur de la philanthropie. Ce lieu exceptionnel, ouvert au plus grand nombre, veut faire découvrir à chacun de manière conviviale les enjeux et les bienfaits d'une société fondée sur la générosité et ainsi développer la culture du don.

- **Créer un écosystème favorable à l'essor de la philanthropie**

Le Philanthro-Lab est également un laboratoire d'expérimentations au service de l'intérêt général. L'institution vise à aider les associations et porteurs de projets à concrétiser et à décupler l'impact de leurs projets à but non lucratif.

A propos de l'Incubateur

Conçu pour les fondateurs ou dirigeants de projets associatifs et les philanthropes (responsables de fonds de dotations ou de fondations), ce dispositif de formation et de conseil accompagne gratuitement chaque année 10 structures émergentes pour les aider à développer et à pérenniser leurs projets d'intérêt général.

Valorisé à plus de 300 000 euros, ce programme offre un accompagnement collectif et individuel stratégique et intensif de 10 mois (quasi-intégralement en présentiel) grâce à la mobilisation de sa communauté de mécènes et de partenaires-experts

L'appel à candidatures pour recruter la 5e promotion est ouvert du 27 mai au 14 juin 2024.

A qui s'adresse l'Incubateur ?

Ouvert aux structures à but non lucratif qui cherchent à répondre de façon pertinente et/ou innovante à une problématique d'intérêt général, le programme d'incubation s'adresse à des **porteurs de projets associatifs (fondateurs ou dirigeants) éligibles au régime fiscal du mécénat** qui ont testé leur projet par le biais d'un premier déploiement et qui nécessitent un accompagnement stratégique extérieur pour se structurer, se renforcer et se développer.

Il accompagne également des philanthropes, qui initient une démarche de financement de structures ou projets d'intérêt général, aux jeunes fonds de dotation ou fondations privées qui souhaitent professionnaliser leur stratégie de mécénat.

Le programme vise à aider et à accompagner tant la structure et sa cause que son ou sa représentant.e sur lequel/laquelle repose la viabilité et le potentiel d'impact du projet.

Ainsi, le candidat ou la candidate devra démontrer sa motivation et sa disponibilité. Les lauréats s'engagent à libérer le temps requis par le parcours et à participer à toutes les formations et séances prévues au cours des 10 mois du programme (temps de présence au Philanthro-Lab estimé à environ 2 jours par semaine en moyenne).

En écho à la signature du Philanthro-Lab « Toutes les causes sont bonnes » et dans un esprit de diversité et d'enrichissement mutuel, l'incubateur est ouvert à toutes les structures portant une mission d'intérêt général quel que soit son champ d'action (à l'exclusion des causes politiques ou religieuses).

Quels sont les critères d'éligibilité et de sélection ?

- Porter un projet associatif : association régie par la loi 1901, reconnue d'utilité publique et éligible au régime fiscal du mécénat,
- Porter un projet de Fondation ou de Fonds de dotation distributeur et/ou opérateur souhaitant déployer des projets d'intérêt général ou structurer et développer une stratégie de mécénat,
- Occuper un rôle central et disposer du pouvoir décisionnaire au sein de la structure (dirigeant ou président-fondateur),
- Justifier d'une existence juridique (statuts déposés) et avoir déjà initié un premier projet (ne seront pas acceptés les projets en phase d'idéation)
- Démontrer la pertinence du projet en réponse à une problématique d'intérêt général et le potentiel de développement du projet,
- Disposer d'un budget annuel inférieur à 250 000 euros,
- Être domiciliée en France ou au sein de l'Union Européenne,

- Exercer ses principales missions sur le territoire français (à l'exception des actions humanitaires, environnementales, scientifiques ou contribuant au rayonnement des connaissances scientifiques, de la culture et de la langue françaises),
- Démontrer sa motivation et s'engager à se rendre disponible pour participer à l'ensemble du programme, soit une disponibilité, en présentiel au Philanthro-Lab, de environ 2 jours par semaine en moyenne pour assister à tous les modules dits "obligatoires" (formations collectives, coachings individuels, rencontres inspirantes et certaines masterclass). Le calendrier est connu au moins 3 semaines à l'avance (cf. Charte d'engagement [disponible ici](#)).

Ne seront pas recevables :

- Les structures et projets à caractère politique / religieux,
- Les structures dont le budget annuel est supérieur à 250k€,
- Les structures lucratives, commerciales ou ne relevant pas du régime fiscal du mécénat,
- Les candidats et candidates n'occupant pas un rôle décisionnaire avec un périmètre d'action transverse au sein de la structure.

Qu'apprend-on au cours du programme d'incubation ?

Le programme vise à apporter aux bénéficiaires un cadre privilégié leur permettant :

- de bénéficier d'un soutien individuel et collectif avec d'autres socio-entrepreneurs
- de se former et d'acquérir les connaissances, outils et réflexes requis pour gérer et développer un projet associatif ou philanthropique, dont

pourront bénéficier à terme leurs équipes et gouvernance : compétences juridiques, comptabilité, gouvernance, levée de fonds, mesure d'impact, communication ...

- De bénéficier d'un accompagnement individuel en leadership pour leur fournir les outils utiles afin d'incarner leur projet, notamment en vue de travailler et de maîtriser son "pitch",
- De faciliter la mise en réseau et l'acculturation aux spécificités du secteur de l'intérêt général.

Les lauréats bénéficieront d'un accompagnement de 10 mois et d'un suivi individualisé assuré par les responsables et les partenaires de l'Incubateur du Philanthro-Lab.

Cet accompagnement prendra plusieurs formes :

- **Des formations collectives** sur des sujets stratégiques pour acquérir les fondamentaux et consolider ses connaissances sur un large panel de thématiques en lien avec la gestion et le développement d'une structure d'intérêt général : levée de fonds, juridique, comptabilité, gouvernance, communication, mesure d'impact, plaidoyer... ;
- **Un coaching individuel** destiné à accompagner les lauréats sur l'incarnation de leur projet et à travailler sa posture de leader et d'entrepreneur social ainsi que *le pitch* ;
- **Un accompagnement personnalisé** par le Philanthro-Lab pour soutenir et orienter les lauréats dans leurs parcours (points d'étapes, aide à la réflexion, à la priorisation ou au positionnement, mises en relation, etc.) ;
- **Des consultations individuelles sous forme de permanences-conseil** pour obtenir des informations et recommandations sur leurs problématiques spécifiques liées à la gestion associative : comptabilité, juridique et droit du travail, gouvernance, communication, plaidoyer ;

- **L'accès à des masterclass et conférences** organisées par le Philanthro-Lab sur des sujets en lien avec les enjeux et métiers de la philanthropie ;
- **Des "Rencontres inspirantes"** et une facilitation pour la mise en réseau avec des acteurs du secteur philanthropique;
- **Des moments d'échanges conviviaux**

Les engagements du Philanthro-Lab

En plus de l'accompagnement collectif et individuel dispensé par le Philanthro-Lab et ses partenaires-experts, chaque incubé bénéficiera :

- D'un poste de travail nomade sur les plateaux de coworking du Philanthro-Lab pour une durée d'un an à compter de la date de rentrée du programme,
- D'un crédit d'une heure par mois d'accès aux salles de réunion du Philanthro-Lab,
- D'un accès aux services liés : wifi, copieur, support technique...,
- D'un accès aux espaces partagés du Philanthro-Lab (sous réserve qu'ils ne soient pas privatisés),

À l'issue du programme d'incubation, les structures incubées pourront solliciter la mise à disposition d'un ou plusieurs postes en coworking au tarif en vigueur. Leur demande sera traitée en fonction des disponibilités après acceptation des équipes du Philanthro-Lab.

Les engagements des incubé.e.s

Les incubé.e.s s’engagent à suivre le programme d’accompagnement, établi avec les équipes du Philanthro-Lab au regard de leur projet et de leurs besoins, dans son intégralité. Une charte d’engagement relative à l’assiduité devra être signée dans le cadre du processus de sélection.

La promotion devra s’impliquer dans le programme et mettre en œuvre les moyens nécessaires à la bonne exécution des apprentissages et recommandations qui leur seront faites.

Il est vivement recommandé de dédier au moins 2 jours par semaine au programme d’incubation en présentiel, les cours proposés n’étant pas à distance et/ou à la carte.

Les incubé.e.s s’engagent à mentionner le Philanthro-Lab en tant que partenaire sur leurs supports de communication.

Les incubés s’engagent à accorder un droit à l’image pour toute photographie ou vidéo réalisée dans l’enceinte du Philanthro-Lab et dans le cadre du programme. Une autorisation relative aux droits d’image devra être signée par les lauréats dans le cadre du processus de sélection.

Calendrier

Lancement de l’appel à projet	27 mai 2024
Date limite de dépôt des dossiers	14 juin 2024 à 23h59
Examen et présélection des dossiers par le Philanthro-Lab	Du 18 juin au 9 juillet 2024
Annnonce des pré-sélections et convocation au jury du comité de sélection	10 juillet 2024

Passage devant le Comité de Sélection (en présentiel)	Semaine du 26 août 2024
Annonce des lauréats et contractualisation	29 août 2024
Rentrée de l'incubateur et lancement du programme (présence obligatoire des lauréats)	16 septembre 2024

Règlement

Article 1 – Organisation de l'appel à projets

Le Philanthro-Lab est une association loi 1901 située au 13-15 rue de la Bûcherie, 75005 Paris. L'incubateur organise un appel à projets destiné à accompagner et promouvoir des projets philanthropiques dans le champ de l'intérêt général.

Article 2 – Déroulement de l'opération et sélection des projets

1. Instruction des dossiers

Les candidatures sont ouvertes le 27 mai 2024.

Le formulaire de candidature est disponible sur le site internet du Philanthro-Lab à l'adresse suivante : www.philanthro-lab.org

Le formulaire de candidature doit être complété et validé en ligne avant le 14 juin à 23h59. En cas d'échec du formulaire, le dossier de candidature peut être envoyé par mail à l'adresse programmes@philanthro-lab.org.

Un email de confirmation est envoyé à la réception du dossier complet.

Tout dossier incomplet ou insuffisamment détaillé sera refusé.

La participation au processus de sélection du programme du Philanthro-Lab est évidemment compatible avec la participation à d'autres processus de sélection.

L'équipe du Philanthro-Lab présélectionnera les dossiers sur la base des critères précisés dans ce guide et s'entretiendra avec les candidats présélectionnés pour s'assurer de la pertinence de leur projet et de leur motivation entre le 18 juin et le 9 juillet 2024.

Les candidats présélectionnés seront soumis à la validation finale du comité de sélection.

2. Sélection et présentation orale des finalistes

Le jury est animé par l'équipe du Philanthro-Lab. Il se réunira pour auditionner les structures pré-sélectionnées lors d'une présentation orale qui se déroulera dans les locaux du Philanthro-Lab la semaine du 26 août.

La présentation orale a pour objectif de présenter en détail le projet (genèse, missions organisation, actions, impact, enjeux de développement) et de motiver sa candidature en faisant apparaître la valeur ajoutée du programme à la structure pour répondre à ses enjeux.

Elle permettra par ailleurs au jury de poser des questions et d'évaluer chaque candidature en se basant sur la grille de critères du Philanthro-Lab.

La durée de la présentation est fixée à 15 minutes (5 minutes de présentation et 10 minutes de questions).

À l'issue des auditions, le jury délibère et fait le choix de retenir les structures qui seront incubées.

Article 3 – Modalités de participation

Une seule participation par structure est acceptée pendant toute la durée de l'appel à projets.

Toutes inscriptions et participations effectuées avec des informations ou coordonnées incomplètes, erronées ou contrefaites ou réalisées en violation du présent Règlement seront considérées comme nulles, sans que la responsabilité du Philanthro-Lab ne puisse être engagée.

Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion de l'appel à projets sans que la responsabilité du Philanthro-Lab ne puisse être engagée.

Pour pouvoir participer au concours, le participant doit remplir les conditions listées dans l'article "**Quels sont les critères d'éligibilité et de sélection ?**".

Lors du dépôt de sa candidature, le candidat ou la candidate devra fournir les documents suivants :

- Statuts de la structure (publication au Journal Officiel et tout document justifiant de l'éligibilité au régime fiscal du mécénat),
- Présentation de sa gouvernance,
- Organigramme de la structure,
- Budget prévisionnel 2024,
- Copie de la carte d'identité nationale (CNI) ou du passeport de la personne qui s'engage à suivre le programme,
- Courte biographie de la personne qui candidate au programme et s'engage à le suivre,
- Lettre de motivation / note de présentation du projet qui démontre l'envie de suivre le programme et exprime les besoins et attentes recherchés par l'accompagnement,
- [Droits à l'image](#) valable pour toute la durée du programme en cas de sélection de la candidature,
- [Engagement sur l'honneur](#) à assister à toutes les formations obligatoires

Article 4 – Communication relative aux finalistes du processus de sélection

Les lauréats acceptent que leurs projets, logos et les éventuelles photos et vidéos présentant le projet soient présentés sur le site Internet du Philanthro-Lab et reproduits.

Article 5 – Règlement

Le fait de participer à cet appel à projets implique l'acceptation pure et simple du présent Règlement dans son intégralité y compris, au fur et à mesure de leur intervention, ses avenants éventuels et ses additifs.

Article 6 – Confidentialité

Les membres du comité de sélection, les organisateurs et les personnes ayant accès aux dossiers déposés s'engagent à garder secrètes toutes les informations relatives aux projets. Cependant, il appartient aux candidats de prendre eux-mêmes toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection de leurs droits en matière de propriété intellectuelle.

Article 7 – Données à caractère personnel

Le Philanthro-Lab recueille des données à caractère personnel vous concernant et s'engage à respecter les dispositions du Règlement Européen N°2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement RGPD).

Le Philanthro-Lab s'engage également à respecter les dispositions de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004 concernant les informations personnelles communiquées par les

candidats à l'appel à projets qui disposent du droit d'accès, de modification et de suppression des informations qui les concernent.

Ces droits peuvent être exercés en s'adressant au Philanthro-Lab par courrier postal ou par mail à l'adresse : contact@philanthro-lab.org

Les données recueillies sont traitées uniquement pour la gestion du dossier du participant dans le cadre de l'appel à projets.

Seuls les membres du comité de sélection et les organisateurs auront accès aux dossiers déposés. Ces derniers s'engagent à garder secrètes toutes les informations relatives au projet et signent une clause de confidentialité.

Contact

programmes@philanthro-lab.org